

Accusé de réception en préfecture  
095-219502804-20230927-2023-DM-121A-AU  
Date de télétransmission : 03/10/2023  
Date de réception préfecture : 03/10/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le maire *publié Notifié le 03/10/23*  
Par délégation de signature,  
le Rédacteur  
**Valérie HETUIN**

## COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

*Hétuin*

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

### DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-121A du 27 septembre 2023

#### **OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)**

CULTURE - Convention avec une structure culturelle - Escales Danse - pour le spectacle « Voyage au bout de l'ennui » de la Compagnie Thomas Lebrun.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Goussainville participe au réseau Escales Danse dont elle est adhérente,

Considérant que ce réseau est le fruit d'une collaboration entre plusieurs villes et qu'il est soutenu par la direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France et le Conseil Départemental du Val d'Oise,

Considérant que les différents partenaires se sont fixés comme objectif commun :

- De favoriser le développement des propositions de danse contemporaine sur le territoire départemental,
- De reconduire les publics, les plus socialement diversifiés, à découvrir et à s'approprier la richesse de ce genre artistique,

Considérant que pour la saison 2023/2024, le réseau a choisi de porter ensemble la diffusion du spectacle « Voyage au bout de l'ennui » de la Compagnie Thomas Lebrun,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « Voyage au bout de l'ennui » pour une représentation scolaire, le mardi 14 novembre 2023 à 14h, et une représentation tout public, le mercredi 15 novembre 2023 à 15h,

Considérant le projet de convention,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER la convention avec l'association Escales Danses – Espace Germinal – 2 avenue du Mesnil – 95470 FOSSES, pour 2 représentations du spectacle « Voyage au bout de l'ennui », le mardi 14 novembre 2023 à 14h (séance scolaire) et le mercredi 15 novembre 2023 à 15h (séance tout public), à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant de 7.000 € net (non assujetti à la TVA), avec une participation d'Escales Danse à hauteur de 928,28 € net.

**Article 2** : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

*Le Maire,*  
Abdelaziz HAMIDA - n°01



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

# Acte à classer

2023-DM-121A

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-10-03T14-15-09.00 ( MI247898962 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230927-2023-DM-121A-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : CULTURE - Convention avec une structure culturelle  
- Escale Danse - pour le spectacle "Voyage au  
bout de l'ennui" de la Compagnie Thomas Lebrun.  
Date de décision : 27/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur  
:

Acte : [DECISION 121.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Projet de convention de partenariat.PDF](#)      Type PJ : 99\_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 03/10/23 à 14:15

Date 03/10/23 à 14:15

Date 03/10/23 à 14:20

Par [HETUIN Valérie](#)

Par [HETUIN Valérie](#)